



## diverses questions 1ère location

Par **aurelia25101**, le **29/07/2011** à **16:20**

bonjour,

j'ai quitté ma maison en laissant tout le mobilier (canapé, lit, meuble, cuisine...) car il ne rentre pas là où je suis.

mon agence immobilière me dit que le prix sera le même en la louant meublée ou non.

en attendant de pouvoir vendre mon mobilier, je souhaiterais savoir si je pouvais la louer en proposant au locataire une option d'achat ou de location du mobilier.

dans ce cas, est-on sur une location vide ou meublée?

mon agence me demande de payer des honoraires de location d'environ 2 000€.

est-ce normal à moi de régler ça?

si oui, est-ce que je dois verser cette somme afin qu'elle me trouve le locataire ou une fois le locataire trouvé?

est-ce que je dois faire ce règlement à chaque fois qu'elle doit me trouver un locataire?

aussi au niveau fiscal, devrais-je plutôt opter pour une location meublée ou vide?

sachant que:

- le loyer mensuel sera au max de 2 000€.

- le remboursement mensuel de l'emprunt est de 800€.

c'est la première fois que je confie mon bien à la location, que puis-je négocier?

merci d'avance pour vos réponses d'expert.

Par **Domil**, le **29/07/2011** à **18:55**

J'espère que vous avez les moyens de payer le prêt sans les loyers ...

Pour la gestion, faites jouer la concurrence, les prix sont libres